

**EXTRAIT SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BERGHOLTZ
Séance du 9 juillet 2015**

Sous la présidence de Madame Nella WAGNER, Maire

Présents :

M. Jean-Luc GALLIATH, 1^{er} Adjoint - M. Jacky FRETZ, 2^e Adjoint- Mme Véronique HEIL, 3^e Adjoint

Mmes et MM. les conseillers : Yves DEIBER, Marc BURRER (arrivé au point n° 3), Francine BEYLIER, Hervé CLOR, Vanessa JUNG, Sébastien SIMON

Absents excusés :

Gabrielle CAMBRON qui a donné procuration à Véronique HEIL

Lucie BOYELLE qui a donné procuration à Yves DEIBER

Claudine GEMSA qui a donné procuration à Vanessa JUNG

Philippe SCHALLER qui a donné procuration à Marc BURRER

Secrétaire de séance : Mlle Stéphanie BAUCHET, secrétaire de mairie

Nouveaux rythmes scolaires

Madame le Maire rappelle les horaires proposés et validés lors de la dernière séance puis informe l'assemblée qu'aucune réponse du rectorat n'est encore parvenue pour une application à la prochaine rentrée.

Concernant le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h il ne s'agit pas de périscolaire mais de NAP (nouvelles activités péri-éducatives) organisées par les communes.

Une réunion avec M. Marc JUNG, Maire de la commune d'Issenheim, M. MASSAUX Président de l'association la Récré et Mme KEIFLIN expert-comptable a permis d'aboutir à la proposition suivante :

Les enfants de Bergholtz seront accueillis dans les locaux de la Récré à partir de 13 h 30 et bénéficieront des NAP (ou TAP) organisées par la commune d'Issenheim. Cette dernière refacturera à la commune le matériel, les petites fournitures et le coût des intervenants extérieurs au prorata du nombre d'enfants accueillis.

Le coût proposé aux familles est de 36 € par trimestre par enfant pour les vendredis après-midi de 13h30 à 16h payable d'avance. A ceci s'ajoute les 7 € de carte de membre pour les enfants non inscrit à la Récré pour l'année scolaire 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre procurations) :

- donne délégation à Mme le Maire pour la signature de la convention avec la commune d'Issenheim pour les NAP du vendredi de 13 h 30 à 16 h selon les conditions citées ci-dessus.

- fixe le tarif de ces activités à 36 € par trimestre et par enfant payable d'avance.

- décide que le transport des enfants en bus se fera à 13 h 15 le vendredi après la cantine.

- décide de mettre en place un agent communal comme accompagnateur dans le bus lors de chaque déplacement vers la Récré d'Issenheim.

Aménagement d'un plateau sportif : avenant au lot n° 1

Madame le Maire rappelle que par délibération du 28 avril 2015, les travaux pour le lot n° 1 terrassement ont été confiés à l'entreprise mieux disante ANDRE TP de Bergholtz.

Le présent avenant prévoit les travaux supplémentaires suivants, non prévus dans le marché initial :

- mise à niveau d'un tampon

- mise en forme des terres avec nivellement et réglage.

Le coût est estimé à 495 € HT soit 594 € TTC.

Le montant du marché d'origine pour le lot n° terrassement est par conséquent porté à 16 764 € HT soit 20 116,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre procurations) :

- *accepte l'avenant au lot n° 1 du marché du plateau sportif.*
- *donne délégation à Mme le Maire pour la signature de l'avenant et de toutes pièces s'y rapportant.*

Ecole maternelle : acquisition de stores et d'un escabeau sécurisé

A la rentrée scolaire en raison de la fermeture d'une classe et de l'importance du nombre d'enfants, l'enseignement à l'école maternelle se déroulera dans la salle de jeux. Afin d'améliorer le confort de cette pièce qui est composée de grandes baies vitrées la mise en place de cinq stores s'avère nécessaire.

Mme le Maire propose également la mise en place de deux stores dans le bureau de la directrice.

Dans le cadre de la réalisation du Document Unique sur les risques professionnels était apparue la nécessité d'acquérir un escabeau sécurisé à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (dont quatre procurations) :

- *de retenir l'entreprise SMD mieux disante pour les stores de la salle de jeux de l'école maternelle et le bureau de la directrice pour un montant de 1 518 € HT soit 1 821,60 € TTC. La dépense sera imputée sur le compte 2135 du budget primitif 2015.*
- *de retenir la Société DISTEL pour un escabeau en aluminium 4 marches de type BATEL au prix de 702 € HT soit 842,40 € TTC. La dépense sera imputée sur le compte 21578 du budget primitif 2015.*

Logement 11 rue d'Issenheim : remplacement du chauffe-eau

Le chauffe-eau du logement communal 11 rue d'Issenheim occupé par Mme GRILL doit être remplacé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (dont quatre procurations) :

- *de retenir l'entreprise Chauffage SCHMITT pour la somme de 875 € Ht soit 1050 € TTC. La dépense sera imputée sur le compte 2135 du budget primitif 2015*